



DOSSIER D'INSCRIPTION

- RESTAURANT SCOLAIRE

- A.L.S.H PERISCOLAIRES (Garderies Matin/ Soir et Mercredi Matin)

- A.L.S.H EXTRASCOLAIRES (Vacances)

ADRESSES UTILES :

- Les dossiers d'inscriptions restaurant scolaire, ALSH périscolaire et extrascolaire sont à transmettre à l'adresse mail suivante :

inscriptiondecharge.furiani@gmail.com

- Les grilles d'inscriptions aux activités extrascolaires propres à chaque période de centre de loisir sont à transmettre à l'adresse suivante :

reservationalshfuriani.anim@yahoo.com

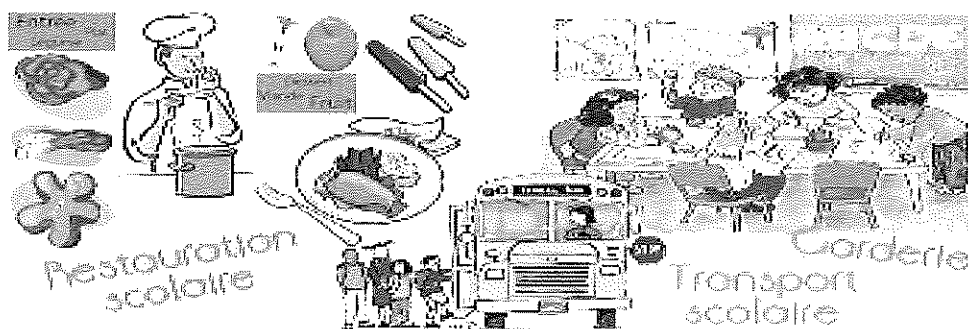
Les informations générales seront publiées sur le

Site internet de la Commune : www.mairiedefuriani.fr

Facebook : « Mairie de Furiani »

Toutes les informations particulières aux parents se feront par l'intermédiaire de leurs adresses mail





PIECES A FOURNIR

POUR LES DIFFERENTES INSCRIPTIONS

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (hors factures téléphone portable). Les contrats de location **ou** quittance de loyer devront être accompagnés d'un justificatif d'ouverture de compteur EDF ou EAU ou un document de Sécurité social (A votre nom).
- **Pour les enfants de parents divorcés ou séparés** : le jugement de divorce ou de séparation des parents devra être obligatoirement fourni. A défaut une attestation sur l'honneur signée par les deux parents accompagnée de leurs cartes d'identités, faisant apparaître le mode de garde ainsi que la résidence principale de l'enfant.
- **Le triptyque « Certificat Médical, autorisation parentale, autorisation de prise de vue »** joint au présent règlement devra être renseigné comme suit :

Le certificat médical : doit-être obligatoirement renseigné, daté, signé et tamponné par le médecin traitant.

L'autorisation parentale, et l'autorisation de prise de vue doivent être signées par les deux parents.

Si l'état de santé de l'enfant nécessite la mise en place d'un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I), il est impératif de le signaler au moment de l'inscription. Il vous sera alors remis un protocole de soins d'urgence à faire remplir obligatoirement par un médecin spécialiste. A réception du protocole par le service des affaires scolaires un rendez-vous sera fixé au Centre Administratif avant la rentrée de septembre 2020 avec le médecin et l'équipe pédagogique pour la mise en place du P.A.I. **L'inscription ne sera validée qu'après la mise en place du P.A.I et l'autorisation du médecin.**
Le P.A.I est à renouveler chaque année.



L'attention des parents est attirée sur le fait que

LES DOSSIERS INCOMPLETS NE SERONT PAS TRAITES

VILLE DE FURIANI
FICHE D'INSCRIPTION ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

RESTAURANT SCOLAIRE – ALSH PERISCOLAIRE (Garderie Matin/Soir – Mercredi matin) – **ALSH EXTRASCOLAIRE** (Vacances)

NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

CLASSE année 2020/2021 : **ECOLE :** U RUSTINCU - U PRINCIPELLU

Situation des Parents : Marié(e)s - Union Libre - Pacsé(e)s - Séparé(e)s - Divorcé(e)s - Veuf (ve) - Célibataire

Si séparation des parents, préciser si garde alternée : oui - non

L'enfant habite chez : ses parents - sa mère - son père - son tuteur ou tutrice - autre (préciser)

Personne désigné pour honorer les frais de restaurant scolaire et ALSH périscolaire :

RESPONSABLE LEGAL 1

NOM ET PRENOM :

Adresse :

☎ Domicile : / / / / / - Portable : / / / / / - Mail :

Profession et nom de l'employeur :

☎ Professionnel : N° d'allocataire CAF : Quotient familial :

A défaut de renseignement du numéro d'allocataire et du quotient familial les prestations seront facturées au tarif maximum. Autorisez-vous le service à consulter votre dossier sur CAFPRO ? OUI - NON

RESPONSABLE LEGAL 2

NOM ET PRENOM :

Adresse :

☎ Domicile : / / / / / - Portable : / / / / / - Mail :

Profession et nom de l'employeur :

☎ Professionnel : N° d'allocataire CAF : Quotient familial :

A défaut de renseignement du numéro d'allocataire et du quotient familial les prestations seront facturées au tarif maximum. Autorisez-vous le service à consulter votre dossier sur CAFPRO ? OUI - NON

- **ASSURANCE : Responsabilité Civile et Individuelle Accident Corporel** couvrant obligatoirement l'enfant durant les périodes scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Compagnie (nom et adresse) :

Numéro de contrat : Date de la période d'assurance :

Les frais médicaux et les dommages matériels ne sont pas à la charge de la collectivité.

Personnes à prévenir « en cas d'urgence » et/ou autorisées à venir récupérer l'enfant autre que les parents :

		<u>A</u> Récupérer	<u>En cas</u> d'urgence
Nom et prénom	☎	Lien de parenté..... <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom et prénom	☎	Lien de parenté..... <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nom et prénom	☎	Lien de parenté..... <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

A, le Signature du responsable légal
Précédé de la mention « **lu et approuvé** »

INSCRIPTION DANS LES DIFFERENTES STRUCTURES

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
RESTAURATION SCOLAIRE					
ALSH PERISCOLAIRE DU MATIN					
ALSH PERISCOLAIRE DU MIDI (uniquement pour les écoles maternelles)					
ALSH PERISCOLAIRE DU SOIR					

Choix d'un menu Ne cocher qu'une seule case

Menu "STANDARD" :

Menu "VEGETARIEN" :

Transport scolaire : Oui - Non

PRE-INSCRIPTION			
A.L.S.H EXTRASCOLAIRE (VACANCES)			
Vacances d'octobre <input type="checkbox"/>	Vacances de février <input type="checkbox"/>	Vacances d'avril <input type="checkbox"/>	Vacances d'été <input type="checkbox"/>

Une inscription définitive en A.L.S.H Extrascolaire ne pourra donner lieu à aucun changement ou remboursement en cas d'absence de l'enfant.

L'inscription aux ALSH extrascolaires sera définitive après réception de la grille d'inscription téléchargeable sur le site de la commune au www.mairiedefuriani.fr disponible 3 semaines avant la date fixée pour le démarrage du centre, par le service animation à l'adresse suivante : reservationshfuriani.anim@yahoo.com.

FICHE SANITAIRE



NOM ET PRENOM DE L'ENFANT :

Date de naissance :

Sexe : Féminin - Masculin

CLASSE année 2020/2021 :

ECOLE : U RUSTINCU U PRINCIPELLU

Nom du centre de sécurité sociale :

N° de Sécurité Sociale :

Médecin traitant : (Nom, prénom et N° de tél.)

INSCRIPTIONS :

RESTAURATION SCOLAIRE : OUI - NON

ALSH PERISCOLAIRE (Garderies Matin/Soir) : OUI - NON

ALSH EXTRASCOLAIRE (Mercredis/Vacances) : OUI - NON

Nom et adresse des responsables légaux :

Responsable légal (1) :

☎

Responsable légal (2) :

☎

RENSEIGNEMENTS MEDICAUX :

ALLERGIE ALIMENTAIRE : OUI NON

AUTRES PATHOLOGIES (Asthmes, diabète...) : OUI NON

Ces allergies alimentaires ou autres pathologies doivent obligatoirement être signalées et faire l'objet de la mise en place d'un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé), sans ce dernier l'accueil ne pourra se faire.

Vous devez retourner au service le « Protocole de soins d'urgence » dûment rempli par un médecin spécialiste.

Un enfant déclarant une allergie en cours d'année ne sera à nouveau accueilli qu'après la mise en place d'un P.A.I

Votre enfant présente t-il des difficultés de comportement et/ou d'autonomie à prendre en compte : OUI NON

Votre enfant bénéficie t-il d'un AVSI durant le temps scolaire : OUI NON

Port de : Lentilles – Lunettes – Prothèses auditives – Prothèses dentaires – autres (préciser) :

L'enfant suit-il un traitement médical : OUI - NON

Allergies Alimentaires : SI OUI (préciser)NON

Allergies médicamenteuses : SI OUI (préciser le(s) médicament(s)NON

Autre difficulté de santé : SI OUI (préciser)NON

Dans l'hypothèse d'une réponse positive au questionnaire ci-dessus un PAI devra être établi.

P.A.I existant : OUI (fournir une copie du P.A.I) - NON

Si P.A.I existant celui-ci sera réexaminé et remis en place.

Je soussigné(e) responsable de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de santé de mon enfant.

Je m'engage à informer le service des affaires scolaires de toute modification importante concernant l'état de santé de mon enfant pouvant intervenir au cours d'année.

Date :

Signature :

CERTIFICAT MEDICAL

Je soussigné, Dr ,
certifie avoir examiné l'enfant à

l'enfant est en bonne santé et ne présente pas de signes de maladies contagieuses cliniquement décelable et peut être admis en collectivité.

L'enfant peut pratiquer les activités suivantes :

- Sport de combat
- Escalade
- Jeux collectifs
- Sorties vertes
- Equitation
- Randonnée pédestre
- Parcours aventure ou escalade
- Plongée en bouteille
- Activités nautiques
- Natation
- Danse et gymnastique
- BMX ou VTT

Autres remarques concernant l'enfant, (allergies, régime alimentaire),

L'enfant est à jour de ses vaccins :

- ROR
- DT POLIO
- BCG

Nombres de cases cochées :

Signature et cachet du médecin

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE D'ACTIVITES SPECIFIQUES

Je soussigné(e), ,
(père, mère, tuteur légal), autorise l'enfant à

participer aux activités et sorties suivantes :

- Sport de combat
- Jeux collectifs
- Sorties vertes
- Equitation
- Randonnée pédestre
- Arts plastiques
- Secourisme
- Gouter philo
- Escalade
- Parcours aventure ou escalade
- Activités nautiques
- Natation
- Danse et gymnastique
- BMX ou VTT
- Théâtre
- Jeux divers
- Ciné club
- Plongée en bouteille

Nombres de cases cochées :

Fait le, A

Nom et prénom des responsables légaux de l'enfant :

Resp. (1) :

Resp. (2) :

Signatures des responsables légaux.

Responsable (1)

Responsable (2)

AUTORISATION DE PRISE DE VUES

Dans le cadre des activités périscolaires ou extrascolaires, les médias ou la commune peuvent être amenés à faire un article ou un reportage.

Il est cependant nécessaire d'obtenir l'autorisation de prendre en photo ou de filmer votre enfant et de permettre la diffusion de l'image sur support papier et multimédia.

Oui, j'autorise la diffusion de l'image de mon enfant

Non, je ne souhaite pas que mon enfant soit filmé ou pris en photos

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom des responsables légaux de l'enfant :

Resp. (1) :

Resp. (2) :

Signatures des responsables légaux.

Responsable (1)

Responsable (2)



**PROTOCOLE INTERNE DU PANIER REPAS DANS LE CADRE D'UN PAI – REPAS
PARENTAUX
DURANT LES TEMPS SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES**

Le présent protocole s'applique à la fois aux repas durant la période scolaire et extrascolaire, à consommer sur site ou en extérieur.

NOM : ----- **Prénom :** -----

Établissement scolaire : ----- **Classe :** -----

Année scolaire : -----

I. PRINCIPES GENERAUX

Ce protocole a pour but d'éviter la manifestation de 2 dangers majeurs : la réaction allergique et la toxi-infection alimentaire. Il repose sur 3 principes généraux afin d'éviter tout contact avec les allergènes, d'éviter les contaminations et de s'assurer du respect de la chaîne du froid :

- Unicité
- Identification
- Réfrigération

Unicité

- Un responsable unique : la famille. Les parents s'engagent à fournir l'ensemble des composants du repas et ustensiles nécessaires et en assument la pleine et entière responsabilité.
- Une prestation unique : l'enfant ne consomme que la prestation fournie par la famille à l'exclusion de tout autre complément éventuel (y compris pain, sel, poivre, moutarde etc...).
- Un contenant unique : l'ensemble des composants du repas et des ustensiles nécessaires à la prestation est rassemblé dans un seul contenant hermétique.

Identification

Tous les contenants et ustensiles seront clairement identifiés au nom de chaque enfant.

Réfrigération

Afin de préserver la salubrité des aliments et d'assurer la sécurité sanitaire, la chaîne du froid sera impérativement respectée jusqu'au moment de la consommation :

- Dès leur fabrication (ou achats), les repas seront conservés sous régime du froid.
- Au cours du transport, l'ensemble de la prestation sera placé dans un contenant isotherme afin de respecter la chaîne du froid. (Température comprise entre 0° à + 3°C) (exemple : glacière ou sac portable isotherme avec plaques eutectiques ou autres sources de froid). Un indicateur de température (thermomètre) sera placé dans la glacière ou sac portable isotherme.
- Dès l'arrivée, l'ensemble de la prestation sera placé sous régime du froid positif dans les locaux de la restauration scolaire. Un emplacement spécifique et identifié lui sera réservé.

II. MODALITÉS PRATIQUES

Les parents s'engagent à fournir :

- La totalité des composants du repas,
- Les ustensiles et couverts sur précision de l'allergologue (des couverts en plastiques jetables peuvent être envisagés),
- Les boîtes destinées à contenir les aliments,
- La glacière ou le sac isotherme nécessaire au transport (il faudra veiller au bon état du sac isotherme),
- 2 sacs alimentaires plastiques : l'un pour le stockage, l'autre pour le retour.

Préparation, à l'attention des parents :

- Aucune cuisson ne sera effectuée à la cantine, seule une remise en température sera réalisée.
- Respecter les évictions alimentaires selon la prescription de l'allergologue.
- Respecter les règles élémentaires d'hygiène.
- Préparer les repas la veille pour permettre un refroidissement adéquat.
- Utiliser des produits frais, pouvant supporter la remise en température au four à micro-ondes sur le plan gustatif, en respectant leur date limite de consommation.
- Il est rappelé de compléter et de joindre quotidiennement la fiche descriptive du plat (fiche fournie par le service de la restauration scolaire au moment de l'établissement du PAI).**

Les Aliments autorisés sont :

- Viande ou poisson : pièce entière et bien cuite,
- Si les œufs sont autorisés à l'enfant, ne les proposer que durs ou en omelettes bien cuites,
- Les produits industriels type jambon blanc, blanc de poulet, saucisette, bâtonnets surimi... devront être livrés sous leur emballage d'origine intact avec date de péremption valide,

- Les légumes cuits en julienne, des pommes de terre,
- Les féculents cuits : pâtes, riz semoules,
- Les protéines animales mixées : seuls les produits industriels (à conserver à température ambiante) sont autorisés,
- Les fruits frais lavés, épluchés, tranchés, placés dans un contenant adapté qui seront transportés en glacière,
- Les desserts industriels type yaourts, compotes à conserver à température ambiante ou réfrigérés (dans ce cas transport en glacière) en portions individuelles avec date de péremption et n° lot sur l'opercule,
- Les fromages industriels en portions individuelles avec date de péremption et n° lot sur l'opercule.

Les Aliments interdits sont :

- Tous produits d'origine animale crus : viande, poisson, œufs,
- Toutes préparations contenant de la mayonnaise,
- Toutes préparations sans cuisson : mousse au chocolat maison, crème anglaise, crème chantilly, tout produit à base de lait cru.,
- Toutes denrées animales hachées, émietées ou mixées (farce, poisson émietté, bolognaise....) ou prédécoupées,
- Les fruits de mer.

Tous les produits industriels doivent être accompagnés de leurs éléments de traçabilité (n° de lot, date de péremption....) généralement situés sur l'opercule, couvercle ou carton d'emballage.

Conditionnement

- Mettre les aliments dans des boîtes hermétiques aptes au contact alimentaire (règlement CE n°1935/2004) et aptes à la remise en température au four micro-ondes,
- Étiqueter les boites au nom de l'enfant et la date de fabrication,
- Mettre les boites, couverts et cloches en plastique identifiés dans un sac alimentaire plastique à usage unique étiqueté au nom de l'enfant,
- Dans le cas d'une préparation du repas la veille au soir, stocker le sac contenant le repas en le déposant immédiatement au réfrigérateur réglé entre 0 et + 3°C. Veiller à assurer la température adéquate de 0 à +3°C.

Réception

La réception des paniers repas se fera de 7h45 à 8h 45.

Les paniers repas devront être déposés à la cuisine centrale pour l'école « U Rustincu » et dans le bureau de la coordinatrice du service animation pour l'école « U Principellu ».

A l'arrivée, un **contrôle à réception** sera effectué par un agent communal, avec la présence des parents, portant sur :

1. L'état de la glacière,
2. La présence de pain de glace en nombre suffisant,
3. L'état du contenant et conformité,
4. La température des produits : entre 0 et +3°C ; ...

Si une non-conformité est constatée, le panier repas sera refusé. Dès lors, les parents s'engagent à fournir un repas de substitution à ramener pour le repas de midi à l'heure convenue avec les services communaux.

Stockage dans l'établissement scolaire.

- Le sac à usage unique contenant les boîtes de nourriture sera déposé en chambre froide ou dans un réfrigérateur dont on s'assurera de la température adéquate (entre 0 et + 3°C maximum).
- Un emplacement spécifique clairement défini par étiquetage lui sera réservé.

Consommation

- La remise en température s'effectue dans un four à micro-ondes uniquement réservé à cet effet.
- Réchauffer, sans transvasement, la boîte contenant les aliments recouverte d'une cloche plastique de protection (ou couvercle ou film plastique adapté au micro-ondes).

Retour

- Les contenants et couverts seront restitués aux parents dans les deux sachets plastiques.

En cas de survenue d'une réaction allergique au cours du repas, les restes du repas seront conservés dans le contenant déposé dans la glacière et rendus à la famille pour enquête allergologique.

A..... Le

Signature des parents précédée de la mention

« Lu et accepté par les parents »

CLAUSE D'ENGAGEMENT

M. Mme (Père, Mère, Tuteur, Tutrice) :

de l'enfant

scolarisé(e) en classe de

Certifions avoir pris connaissance en ligne sur le « site de la mairie » du présent règlement intérieur et y adhérons sans aucune restriction.

A..... le

Nom et Prénom du responsable légal

.....

Signature

Précédé de la mention « lu et approuvé »